

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 658**

**NOTES EXPLICATIVES**

Le règlement numéro 658 permettra à la Ville de Saint-Hyacinthe de procéder ou faire procéder aux travaux municipaux de nouveaux pavages et de bordures pour l'année 2022, aux endroits suivants :

- Avenue Philippe-Lord, entre la rue Lambert-Sarrazin et l'avenue Charles-Racicot;
- Impasse Dupras, de la portion existante jusqu'à son extrémité sud-est;
- Avenue Roland-Salvail, de la portion existante jusqu'au 1435, avenue Roland-Salvail;
- Avenue Gérard-Dupré, de l'avenue Roland-Salvail jusqu'au 5615, avenue Gérard-Dupré;
- Avenue Groulx, de la portion existante jusqu'à son extrémité nord-ouest.

Afin de voir au financement des coûts des travaux, un emprunt de 1 370 000 \$ est autorisé par voie d'émission d'obligations.

Pour assurer le financement de cette somme, des taxes spéciales sont imposées en fonction de la répartition qui suit :

<b><u>RUES</u></b>	<b><u>PART DES TRAVAUX</u></b>
Avenue Philippe-Lord, entre la rue Lambert-Sarrazin et l'avenue Charles-Racicot;	288 300 \$
Impasse Dupras, de la portion existante à son extrémité sud-est;	187 100 \$
Avenue Roland-Salvail, de la portion existante jusqu'au 1435, avenue Roland-Salvail;	430 400 \$
Avenue Gérard-Dupré, de l'avenue Roland-Salvail jusqu'au 5615, avenue Gérard-Dupré;	204 000 \$
Avenue Groulx, de la portion existante jusqu'à son extrémité nord-ouest;	260 200 \$
=====	
<b>TAXATION AUX RIVERAINS</b>	<b>(100,00 %) 1 370 000 \$</b>

En ce qui a trait à la taxe spéciale aux propriétaires riverains, l'article 6 du règlement prévoit la possibilité pour chaque propriétaire concerné de payer par anticipation la part qui lui est attribuable suivant les formalités prévues à cet effet.

Il est à noter que le règlement numéro 658 sera soumis à la procédure d'enregistrement conformément à l'avis public à paraître dans le journal local et sur le site Internet de la Ville à cet effet.

Les Services juridiques  
Le 2 mai 2022

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 658 AUTORISANT DES  
TRAVAUX MUNICIPAUX DE NOUVEAUX PAVAGES  
ET DE BORDURES POUR L'ANNÉE 2022 AU  
MONTANT DE 1 370 000 \$ ET DÉCRÉTANT UN  
EMPRUNT DE 1 370 000 \$**

**CONSIDÉRANT** qu'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville et de ses contribuables d'autoriser des travaux municipaux de nouveaux pavages et de bordures pour l'année 2022, sur l'avenue Philippe-Lord, l'impasse Dupras, l'avenue Roland-Salvail, l'avenue Gérard-Dupré et l'avenue Groulx;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 19 avril 2022;

**EN CONSÉQUENCE**, le Conseil décrète ce qui suit :

1. Le Conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter des travaux municipaux de nouveaux pavages et de bordures pour l'année 2022, aux endroits énumérés ci-après :
  - Avenue Philippe-Lord, entre la rue Lambert-Sarrazin et l'avenue Charles-Racicot (deux couches de pavage et bordure);
  - Impasse Dupras, de la portion existante à son extrémité sud-est (deux couches de pavage et bordure);
  - Avenue Roland-Salvail, de la portion existante jusqu'au 1435, avenue Roland-Salvail (deux couches de pavage et bordure);
  - Avenue Gérard-Dupré, de l'avenue Roland-Salvail jusqu'au 5615, avenue Gérard-Dupré (deux couches de pavage et bordure);
  - Avenue Groulx, de la portion existante jusqu'à son extrémité nord-ouest (deux couches de pavage et bordure).
2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 370 000 \$ incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus pour les fins du présent règlement, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par le Service du génie, en date du 1<sup>er</sup> avril 2022, annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante comme « Annexe I ».
3. La Ville est autorisée à acquérir de gré à gré ou par expropriation tout immeuble ou toute servitude requis aux fins de l'exécution des travaux prévus au présent règlement.
4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 370 000 \$, sur une période de vingt (20) ans.
  - 5.1 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'une partie de l'emprunt prévu à l'article 4, représentant une somme de 288 300 \$, il est imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, une taxe spéciale répartie suivant l'étendue en front des immeubles imposables situés de chaque côté des lots formant l'avenue Philippe-Lord, de la rue Lambert-Sarrazin à l'avenue Charles-Racicot.

La rue concernée est identifiée au croquis joint comme « Annexe II » au présent règlement.
  - 5.2 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'une partie de l'emprunt prévu à l'article 4, représentant une somme de 187 100 \$, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt une taxe spéciale répartie suivant l'étendue en front des immeubles

imposables situés de chaque côté des lots formant l'impasse Dupras, de la propriété ayant l'adresse civique du 2120 jusqu'à la limite sud-est.

La rue concernée est identifiée au croquis joint comme « Annexe III » au présent règlement.

- 5.3 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles du solde de l'emprunt prévu à l'article 4, représentant une somme de 430 400 \$, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt une taxe spéciale répartie suivant l'étendue en front des immeubles imposables situés de chaque côté des lots formant la rue Roland-Salvail, de la portion existante jusqu'à la propriété ayant l'adresse civique du 1435, avenue Roland-Salvail.

La section de rue concernée est identifiée au croquis joint comme « Annexe IV » au présent règlement.

- 5.4 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'une autre partie de l'emprunt prévu à l'article 4, représentant une somme de 204 000 \$, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt une taxe spéciale répartie suivant l'étendue en front des immeubles imposables situés de chaque côté des lots formant l'avenue Gérard-Dupré, de l'avenue Roland-Salvail jusqu'à la propriété ayant l'adresse civique du 5615, avenue Gérard-Dupré.

La rue concernée est identifiée au croquis joint comme « Annexe IV » au présent règlement.

- 5.5 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'une autre partie de l'emprunt prévu à l'article 4, représentant une somme de 260 200 \$, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt une taxe spéciale répartie suivant l'étendue en front des immeubles imposables situés de chaque côté des lots formant l'avenue Groulx, de la portion existante jusqu'à son extrémité nord-ouest.

La rue concernée est identifiée au croquis joint comme « Annexe V » au présent règlement.

6. Tout contribuable sur l'immeuble duquel est imposé une taxe en vertu des articles 5.1 à 5.5 peut exempter cet immeuble de cette taxe en payant en un versement la part du capital relative à cet emprunt qui aurait été fournie par la taxe imposée sur son immeuble par les articles précités, et ce, avant la première émission de titres effectuée en vertu de cet emprunt ou toute émission subséquente, s'il y a lieu. Cette part tient compte des taxes payées en vertu du présent règlement avant le paiement.

Le montant de l'emprunt et le prélèvement de la taxe spéciale prévus au présent règlement seront réduits en conséquence.

Le paiement mentionné au premier alinéa doit être fait conformément à l'article 547.1 de la *Loi sur les cités et villes* et avant la publication de l'avis visé à l'article 554 de cette loi ou avant que le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation n'accorde l'autorisation visée au quatrième alinéa de cet article ou l'approbation visée à l'article 563.1 de la même loi.

7. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
8. Dans le cas d'un terrain ayant front sur plus d'une rue construite ou projetée de même que pour les lots 6 346 240 (ayant front sur l'avenue Gérard-Dupré) et 1 295 537 (ayant front sur l'avenue Groulx), le frontage imposable est établi comme suit :
- a) le nombre de mètres du côté le plus court du lot plus le nombre de mètres de son (ses) côté(s) le (les) plus long(s), ces côtés étant

ceux bornés par une ligne de rue, moins une exemption correspondant au moindre de :

1. 30 mètres ou le nombre de mètres du côté le plus long pour les zones résidentielles et non définies;
  2. 45 mètres ou le nombre de mètres du côté le plus long pour les zones commerciales, de services, institutionnelles et communautaires;
  3. 90 mètres ou le nombre de mètres du côté le plus long pour les zones agricoles et industrielles.
- b) le nombre de mètres de front imposable calculé en vertu du paragraphe a) du présent article, est diminué d'un nombre égal au nombre de mètres de front qui aurait déjà été imposé par des règlements antérieurs pour des travaux de même catégorie;
- c) l'addition de ce qui précède ne peut générer un frontage imposable plus important que le frontage réel de ce côté du terrain où sont exécutés les travaux;
- d) les charges dont un terrain est exempté sont ajoutées à celles imposables sur les terrains riverains concernés par le projet.
9. Dans le cas d'un terrain de forme irrégulière, il sera pris en considération, pour fins d'imposition de la portion de la taxe basée sur l'étendue en front, le quotient obtenu en divisant par deux (2) la somme de l'étendue en front des lots et de l'étendue de leur ligne arrière réelle, telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
- Aux fins de l'application du présent article, est considéré comme un terrain de forme irrégulière, tout terrain dont l'étendue en front présente un écart de plus de 10 % avec l'étendue de sa ligne arrière.
10. Dans le cas d'immeubles non imposables qui n'appartiennent pas à la Ville, la proportion du coût des travaux attribuable à ces immeubles sera à la charge des terrains riverains concernés par le projet.
- Dans le cas toutefois d'immeubles non imposables qui appartiennent à la Ville, la proportion du coût des travaux attribuable à ces immeubles est à la charge de tous les immeubles imposables de la municipalité, et il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.
11. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.
- Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.
12. Le conseil autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur du Service des finances, ou en son absence la trésorière adjointe, sous réserve de l'approbation du règlement par le ministre des Affaires municipales et l'Habitation, à effectuer des emprunts temporaires pour permettre le financement provisoire du règlement.

13. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 2 mai 2022.

Le Maire,

André Beauregard

La Greffière,

Crystal Poirier

**ANNEXE I**

**VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

SERVICE DU GÉNIE

**ESTIMATION DES COÛTS**

PROJET VILLE : 22-06

ESTIMATION DES COÛTS :

*A) TRAVAUX :*

NOUVEAUX PAVAGES ET BORDURES 2022 (selon ESTIMATION du 29 mars 2022 jointe)	1 024 000 \$
--	--------------

*B) HONORAIRES PROFESSIONNELS*

LABORATOIRE ET SURVEILLANCE DE CHANTIER	81 800 \$
---	-----------

---

<b>Total avant taxes et frais de financement</b>	<b>1 105 800 \$</b>
--	---------------------

Taxes non-récupérables	55 152 \$
------------------------	-----------

---

<b>Total avant financement</b>	<b>1 160 952 \$</b>
--------------------------------	---------------------

Frais de règlement	151 000 \$
--------------------	------------

Frais de financement	58 048 \$
----------------------	-----------

---

<b>Total</b>	<b>1 370 000 \$</b>
--------------	---------------------

---

FINANCEMENT DU PROJET :

Montant financé par emprunt	1 370 000 \$
-----------------------------	--------------

<b>MONTANT TOTAL DU RÈGLEMENT :</b>	<b>1 370 000 \$</b>
-------------------------------------	---------------------

  
2022-04-01

Préparé par:

\_\_\_\_\_  
Alexandre Lamoureux, ing.  
Service du génie  
Le 1er avril 2022

**VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

**SERVICE DU GÉNIE**  
**ESTIMATION DE COÛTS**

**NOUVEAUX PAVAGES, TROTTOIRS ET BORDURES 2022**

PROJET :22-06

DATE : 2022-03-29

Localisation	Nature des travaux	Total des travaux	Montant contractuel provisoire	Honoraires professionnels	Taxes nettes	Frais de financement	Frais de règlement	Grand total (arrondi au 100 \$)
			50 000 \$	81 800 \$		58 048 \$	151 000 \$	
Avenue Philippe-Lord	Nouveau Pavage et bordures	205 000 \$	10 524 \$	17 217 \$	244 349 \$	12 170 \$	31 781 \$	288 300 \$
Impasse Dupras	Nouveau Pavage et bordures	133 000 \$	6 828 \$	11 170 \$	158 528 \$	7 952 \$	20 619 \$	187 100 \$
Avenue Roland-Salvail	Nouveau Pavage et bordures	306 000 \$	15 707 \$	25 698 \$	364 732 \$	18 227 \$	47 439 \$	430 400 \$
Avenue Gérard-Dupré	Nouveau Pavage et bordures	145 000 \$	7 444 \$	12 178 \$	172 832 \$	8 688 \$	22 479 \$	204 000 \$
Avenue Groulx	Nouveau Pavage et bordures	185 000 \$	9 497 \$	15 537 \$	220 509 \$	11 010 \$	28 681 \$	260 200 \$
	<b>Total</b>	<b>974 000 \$</b>	<b>50 000 \$</b>	<b>81 800 \$</b>	<b>1 160 951 \$</b>	<b>58 048 \$</b>	<b>151 000 \$</b>	<b>1 370 000 \$</b>

Préparée par : \_\_\_\_\_  
Marc-Olivier Bleau, tech.

  
2022-04-01

Validée par : \_\_\_\_\_  
Alexandre Lamoureux, ing.

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Initiales : \_\_\_\_\_

# VILLE DE SAINT-HYACINTHE

## SERVICE DU GÉNIE

### ESTIMATION DE COÛTS

#### CONSTRUCTION DE L'AVENUE PHILIPPE-LORD ENTRE LA RUE LAMBERT-SARAZIN ET L'AVENUE CHARLES-RACICOT

PROJET : 22-06

ITEM	NATURE DES TRAVAUX	QUANTITÉ PROBABLE	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT DES TRAVAUX
<b>1,00</b>	<b><u>ORGANISATION DE CHANTIER</u></b>				
1,01	Signalisation	1	forfait	6 000,00 \$	6 000,00 \$
					<b>6 000,00 \$</b>
<b>2,00</b>	<b><u>STRUCTURE DE CHAUSSÉE</u></b>				
2,01	Décontamination de la fondation supérieure sur 150 mm	1510	m <sup>2</sup>	5,00 \$	7 550,00 \$
2,02	Rechargement de la fondation supérieure MG-20	550	tm	30,00 \$	16 500,00 \$
2,03	Mise en forme finale du MG-20	1510	m <sup>2</sup>	4,00 \$	6 040,00 \$
					<b>30 090,00 \$</b>
<b>3,00</b>	<b><u>VOIRIE</u></b>				
3,01	Raccordement de pavage, DN II-2-007 (transversal)	25	m <sup>2</sup>	65,00 \$	1 625,00 \$
3,02	Pavage, couche de base, enrobé de type ESG-14, 60 mm épaisseur bitume PG 58S-28	1510	m <sup>2</sup>	40,00 \$	60 400,00 \$
3,03	Pavage, couche d'usure, enrobé de type ESG-10, 40 mm épaisseur bitume PG 58H-34	1510	m <sup>2</sup>	20,00 \$	30 200,00 \$
3,04	Liant de type Crafcoc aux joints longitudinal et transversal sur les 2 couches	415	m.lin	6,00 \$	2 490,00 \$
3,05	Liant d'accrochage taux de 0,20 l/m <sup>2</sup> , sur enrobé neuf	1510	m <sup>2</sup>	0,60 \$	906,00 \$
3,06	Bordure de béton	275	m	80,00 \$	22 000,00 \$
					<b>117 621,00 \$</b>
<b>4,00</b>	<b><u>RÉFECTION DES LIEUX (privé)</u></b>				
4,01	Pavage à enlever (entrée privée)	50	m <sup>2</sup>	17,25 \$	862,50 \$
4,02	Entrée privée pavée à refaire, EB-10C, 50 mm PG 58S-28	50	m <sup>2</sup>	100,00 \$	5 000,00 \$
4,03	Entrée privée en gravier à refaire	250	tm	45,00 \$	11 250,00 \$
4,04	Mise en place de terre de finition et pose de gazon en plaques	1140	m <sup>2</sup>	25,00 \$	28 500,00 \$
					<b>45 612,50 \$</b>
<b>5,00</b>	<b><u>RÉFECTION DES STRUCTURES</u></b>				
5,01	Tête de puisard à ajuster	6	un	625,00 \$	3 750,00 \$
5,02	Tête de regard à ajuster	2	un	625,00 \$	1 250,00 \$
5,03	Bouche à clé à ajuster	2	un	130,00 \$	260,00 \$
5,04	Services existants à nettoyer	10	un	75,00 \$	750,00 \$
					<b>6 010,00 \$</b>
	<b>TOTAL À REPORTER AU SOMMAIRE</b>				<b>205 333,50 \$</b>

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Initiales : \_\_\_\_\_

# VILLE DE SAINT-HYACINTHE

## SERVICE DU GÉNIE

### ESTIMATION DE COÛTS

#### PROLONGEMENT DE L'AVENUE DUPRAS JUSQU'À L'EXTRÉMITÉ SUD-EST

PROJET : 22-06

ITEM	NATURE DES TRAVAUX	QUANTITÉ PROBABLE	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT DES TRAVAUX
<b>1,00</b>	<b><u>ORGANISATION DE CHANTIER</u></b>				
1,01	Signalisation	1	forfait	6 000,00 \$	6 000,00 \$
					<b>6 000,00 \$</b>
<b>2,00</b>	<b><u>STRUCTURE DE CHAUSSÉE</u></b>				
2,01	Pavage existant à enlever	65	m <sup>2</sup>	15,00 \$	975,00 \$
2,01	Décontamination de la fondation supérieure sur 150 mm	955	m <sup>2</sup>	5,00 \$	4 775,00 \$
2,02	Rechargement de la fondation supérieure MG-20	350	tm	30,00 \$	10 500,00 \$
2,03	Mise en forme finale du MG-20	955	m <sup>2</sup>	4,00 \$	3 820,00 \$
					<b>20 070,00 \$</b>
<b>3,00</b>	<b><u>VOIRIE</u></b>				
3,01	Raccordement de pavage, DN II-2-007 (transversal)	15	m <sup>2</sup>	65,00 \$	975,00 \$
3,02	Pavage, couche de base, enrobé de type ESG-14, 60 mm épaisseur bitume PG 58S-28	1020	m <sup>2</sup>	40,00 \$	40 800,00 \$
3,03	Pavage, couche d'usure, enrobé de type ESG-10, 40 mm épaisseur bitume PG 58H-34	1020	m <sup>2</sup>	20,00 \$	20 400,00 \$
3,04	Liant de type Crafcoc aux joints longitudinal et transversal sur les 2 couches	280	m.lin	6,00 \$	1 680,00 \$
3,05	Liant d'accrochage taux de 0,20 l/m <sup>2</sup> , sur enrobé neuf	1020	m <sup>2</sup>	0,60 \$	612,00 \$
3,06	Bordure de béton de type caniveau	160	m	80,00 \$	12 800,00 \$
					<b>77 267,00 \$</b>
<b>4,00</b>	<b><u>RÉFECTION DES LIEUX (privé)</u></b>				
4,01	Dalle de béton à refaire (entrée privée)	10	m <sup>2</sup>	250,00 \$	2 500,00 \$
4,02	Pavage à enlever (entrée privée)	25	m <sup>2</sup>	17,25 \$	431,25 \$
4,03	Entrée privée pavée à refaire, EB-10C, 50 mm PG 58S-28	25	m <sup>2</sup>	150,00 \$	3 750,00 \$
4,04	Entrée privée en gravier à refaire	125	tm	45,00 \$	5 625,00 \$
4,05	Mise en place de terre de finition et pose de gazon en plaques	450	m <sup>2</sup>	25,00 \$	11 250,00 \$
					<b>23 556,25 \$</b>
<b>5,00</b>	<b><u>RÉFECTION DES STRUCTURES</u></b>				
5,01	Tête de puisard à ajuster	4	un	625,00 \$	2 500,00 \$
5,02	Tête de regard à ajuster	4	un	625,00 \$	2 500,00 \$
5,03	Bouche à clé à ajuster	3	un	130,00 \$	390,00 \$
5,04	Services existants à nettoyer	11	un	75,00 \$	825,00 \$
					<b>6 215,00 \$</b>
	<b>TOTAL À REPORTER AU SOMMAIRE</b>				<b>133 108,25 \$</b>

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Initiales : \_\_\_\_\_

# VILLE DE SAINT-HYACINTHE

## SERVICE DU GÉNIE

### ESTIMATION DE COÛTS

#### PROLONGEMENT DE L'AVENUE ROLAND-SALVAIL DE LA PORTION EXISTANTE VERS LE SUD

PROJET : 22-06

ITEM	NATURE DES TRAVAUX	QUANTITÉ PROBABLE	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT DES TRAVAUX
<b>1,00</b>	<b><u>ORGANISATION DE CHANTIER</u></b>				
1,01	Signalisation	1	forfait	6 000,00 \$	6 000,00 \$
					<b>6 000,00 \$</b>
<b>2,00</b>	<b><u>STRUCTURE DE CHAUSSÉE</u></b>				
2,01	Pavage existant à enlever	235	m <sup>2</sup>	5,00 \$	1 175,00 \$
2,02	Décontamination de la fondation supérieure sur 150 mm	2480	m <sup>2</sup>	5,00 \$	12 400,00 \$
2,03	Rechargement de la fondation supérieure MG-20	900	tm	30,00 \$	27 000,00 \$
2,02	Mise en forme finale du MG-20	2480	m <sup>2</sup>	4,00 \$	9 920,00 \$
					<b>50 495,00 \$</b>
<b>3,00</b>	<b><u>VOIRIE</u></b>				
3,01	Raccordement de pavage, DN II-2-007 (transversal)	15	m <sup>2</sup>	65,00 \$	975,00 \$
3,02	Pavage, couche de base, enrobé de type ESG-14, 60 mm épaisseur bitume PG 58S-28	2480	m <sup>2</sup>	40,00 \$	99 200,00 \$
3,03	Pavage, couche d'usure, enrobé de type ESG-10, 40 mm épaisseur bitume PG 58H-34	2480	m <sup>2</sup>	20,00 \$	49 600,00 \$
3,04	Liant de type Crafcoc aux joints longitudinal et transversal sur les 2 couches	740	m.lin	6,00 \$	4 440,00 \$
3,05	Liant d'accrochage taux de 0,20 l/m <sup>2</sup> , sur enrobé neuf	2480	m <sup>2</sup>	0,60 \$	1 488,00 \$
3,06	Bordure de béton, de type caniveau	490	m	80,00 \$	39 200,00 \$
					<b>194 903,00 \$</b>
<b>4,00</b>	<b><u>RÉFECTION DES LIEUX (privé)</u></b>				
4,01	Pavage à enlever (entrée privée)	40	m <sup>2</sup>	17,25 \$	690,00 \$
4,02	Entrée privée pavée à refaire, EB-10C, 50 mm PG 58S-28	40	m <sup>2</sup>	150,00 \$	6 000,00 \$
4,03	Entrée privée en gravier à refaire	190	tm	45,00 \$	8 550,00 \$
4,04	Mise en place de terre de finition et pose de gazon en plaques	1140	m <sup>2</sup>	25,00 \$	28 500,00 \$
					<b>43 740,00 \$</b>
<b>5,00</b>	<b><u>RÉFECTION DES STRUCTURES</u></b>				
5,01	Tête de puisard à ajuster	7	un	625,00 \$	4 375,00 \$
5,02	Tête de regard à ajuster	6	un	625,00 \$	3 750,00 \$
5,03	Bouche à clé à ajuster	7	un	130,00 \$	910,00 \$
5,04	Services existants à nettoyer	20	un	75,00 \$	1 500,00 \$
					<b>10 535,00 \$</b>
					<b>305 673,00 \$</b>
	<b>TOTAL À REPORTER AU SOMMAIRE</b>				<b>305 673,00 \$</b>

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Initiales : \_\_\_\_\_

# VILLE DE SAINT-HYACINTHE

## SERVICE DU GÉNIE

### ESTIMATION DE COÛTS

#### CONSTRUCTION DE L'AVENUE GÉRARD-DUPRÉ DE L'AVENUE ROLAND-SALVAIL VERS LE SUD

PROJET : 22-06

ITEM	NATURE DES TRAVAUX	QUANTITÉ PROBABLE	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT DES TRAVAUX
<b>1,00</b>	<b><u>ORGANISATION DE CHANTIER</u></b>				
1,01	Signalisation	1	forfait	6 000,00 \$	6 000,00 \$
					<b>6 000,00 \$</b>
<b>2,00</b>	<b><u>STRUCTURE DE CHAUSSÉE</u></b>				
2,01	Décontamination de la fondation supérieure sur 150 mm	1115	m <sup>2</sup>	5,00 \$	5 575,00 \$
2,02	Rechargement de la fondation supérieure MG-20	402	tm	30,00 \$	12 060,00 \$
2,03	Mise en forme finale du MG-20	1115	m <sup>2</sup>	4,00 \$	4 460,00 \$
					<b>22 095,00 \$</b>
<b>3,00</b>	<b><u>VOIRIE</u></b>				
3,01	Pavage, couche de base, enrobé de type ESG-14, 60 mm épaisseur bitume PG 58S-28	1115	m <sup>2</sup>	40,00 \$	44 600,00 \$
3,02	Pavage, couche d'usure, enrobé de type ESG-10, 40 mm épaisseur bitume PG 58H-34	1115	m <sup>2</sup>	20,00 \$	22 300,00 \$
3,03	Liant de type Crafcoc aux joints longitudinal et transversal sur les 2 couches	370	m.lin	6,00 \$	2 220,00 \$
3,04	Liant d'accrochage taux de 0,20 l/m <sup>2</sup> , sur enrobé neuf	1115	m <sup>2</sup>	0,60 \$	669,00 \$
3,05	Bordure de béton, de type caniveau	250	m	80,00 \$	20 000,00 \$
					<b>89 789,00 \$</b>
<b>4,00</b>	<b><u>RÉFECTION DES LIEUX (privé)</u></b>				
4,01	Pavage à enlever (entrée privée)	15	m <sup>2</sup>	17,25 \$	258,75 \$
4,02	Entrée privée pavée à refaire, EB-10C, 50 mm PG 58S-28	15	m <sup>2</sup>	100,00 \$	1 500,00 \$
4,03	Entrée privée en gravier à refaire	150	tm	45,00 \$	6 750,00 \$
4,04	Mise en place de terre de finition et pose de gazon en plaques	570	m <sup>2</sup>	25,00 \$	14 250,00 \$
					<b>22 758,75 \$</b>
<b>5,00</b>	<b><u>RÉFECTION DES STRUCTURES</u></b>				
5,01	Tête de puisard à ajuster	2	un	625,00 \$	1 250,00 \$
5,02	Tête de regard à ajuster	4	un	625,00 \$	2 500,00 \$
5,03	Bouche à clé à ajuster	1	un	130,00 \$	130,00 \$
5,04	Services existants à nettoyer	7	un	75,00 \$	525,00 \$
					<b>4 405,00 \$</b>
	<b>TOTAL À REPORTER AU SOMMAIRE</b>				<b>145 047,75 \$</b>

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Initiales : \_\_\_\_\_

# VILLE DE SAINT-HYACINTHE

## SERVICE DU GÉNIE

### ESTIMATION DE COÛTS

#### PROLONGEMENT DE L'AVENUE GROULX JUSQU'À L'EXTRÉMITÉ NORD-OUEST

PROJET : 22-06

ITEM	NATURE DES TRAVAUX	QUANTITÉ PROBABLE	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT DES TRAVAUX
<b>1,00</b>	<b><u>ORGANISATION DE CHANTIER</u></b>				
1,01	Signalisation	1	forfait	6 000,00 \$	6 000,00 \$
					<b>6 000,00 \$</b>
<b>2,00</b>	<b><u>STRUCTURE DE CHAUSSÉE</u></b>				
2,01	Décontamination de la fondation supérieure sur 150 mm	1485	m <sup>2</sup>	5,00 \$	7 425,00 \$
2,02	Rechargement de la fondation supérieure MG-20	540	tm	30,00 \$	16 200,00 \$
2,03	Mise en forme finale du MG-20	1485	m <sup>2</sup>	4,00 \$	5 940,00 \$
					<b>29 565,00 \$</b>
<b>3,00</b>	<b><u>VOIRIE</u></b>				
3,01	Raccordement de pavage, DN II-2-007 (transversal)	15	m <sup>2</sup>	65,00 \$	975,00 \$
3,02	Pavage, couche de base, enrobé de type ESG-14, 60 mm épaisseur bitume PG 58S-28	1485	m <sup>2</sup>	40,00 \$	59 400,00 \$
3,03	Pavage, couche d'usure, enrobé de type ESG-10, 40 mm épaisseur bitume PG 58H-34	1485	m <sup>2</sup>	20,00 \$	29 700,00 \$
3,04	Liant de type Crafcoc aux joints longitudinal et transversal sur les 2 couches	480	m.lin	6,00 \$	2 880,00 \$
3,05	Liant d'accrochage taux de 0,20 l/m <sup>2</sup> , sur enrobé neuf	1485	m <sup>2</sup>	0,60 \$	891,00 \$
3,06	Bordure de béton	310	m	80,00 \$	24 800,00 \$
					<b>118 646,00 \$</b>
<b>4,00</b>	<b><u>RÉFECTION DES LIEUX (privé)</u></b>				
4,01	Pavage à enlever (entrée privée)	15	m <sup>2</sup>	17,25 \$	258,75 \$
4,02	Entrée privée pavée à refaire, EB-10C, 50 mm PG 58S-28	15	m <sup>2</sup>	100,00 \$	1 500,00 \$
4,03	Entrée privée en gravier à refaire	100	tm	45,00 \$	4 500,00 \$
4,04	Mise en place de terre de finition et pose de gazon en plaques	735	m <sup>2</sup>	25,00 \$	18 375,00 \$
					<b>24 633,75 \$</b>
<b>5,00</b>	<b><u>RÉFECTION DES STRUCTURES</u></b>				
5,01	Tête de puisard à ajuster	4	un	625,00 \$	2 500,00 \$
5,02	Tête de regard à ajuster	4	un	625,00 \$	2 500,00 \$
5,03	Bouche à clé à ajuster	1	un	130,00 \$	130,00 \$
5,04	Services existants à nettoyer	9	un	75,00 \$	675,00 \$
					<b>5 805,00 \$</b>
					<b>184 649,75 \$</b>
	<b>TOTAL À REPORTER AU SOMMAIRE</b>				<b>184 649,75 \$</b>

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_

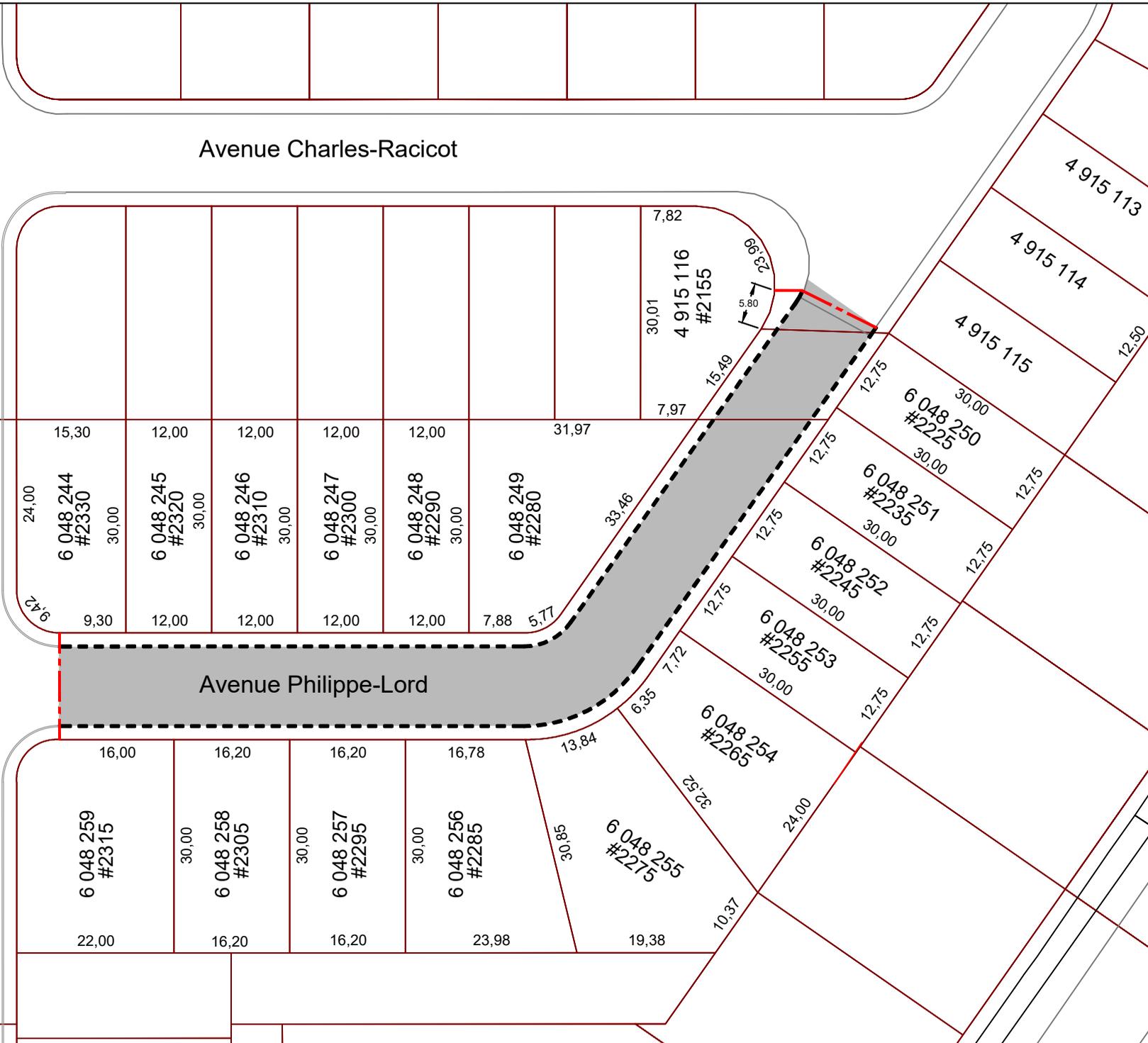
Initiales : \_\_\_\_\_



Avenue Charles-Racicot

Avenue Philippe-Lord

Rue Lambert-Sarazin



# LÉGENDE

- Bordure de béton
- Surface de pavage (2 couches)

CE PLAN NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

**Ville de Saint-Hyacinthe**  
*Technopole agroalimentaire*

Service du Génie

Date	Par	Révisions
1	2022-03-31 M.O.B.	Plan pour règlement d'emprunt

Titre du projet:  
**NOUVEAUX PAVAGES, TROTTOIRS ET BORDURES 2022**

Titre du plan:  
**ANNEXE II  
AVENUE PHILIPPE-LORD  
FRONTAGE**

No Projet: 22-06	Dessiné par: Marc-Olivier Bleau, tech.
Date: 2022-03-29	Préparé par: Alexandre Lamoureux, ing.
Échelle = 1:750	1/4



# LÉGENDE

Bordure de béton

Surface de pavage  
(2 couches)

CE PLAN NE DOIT  
PAS ÊTRE UTILISÉ  
À DES FINS DE  
CONSTRUCTION

**Ville de  
Saint-Hyacinthe**

Service du  
Génie

---

Technopole agroalimentaire

Date	Par	Révisions
1	2022-03-31 M.O.B.	Plan pour règlement d'emprunt

Titre du projet:  
**NOUVEAUX PAVAGES, TROTTOIRS ET BORDURES 2022**

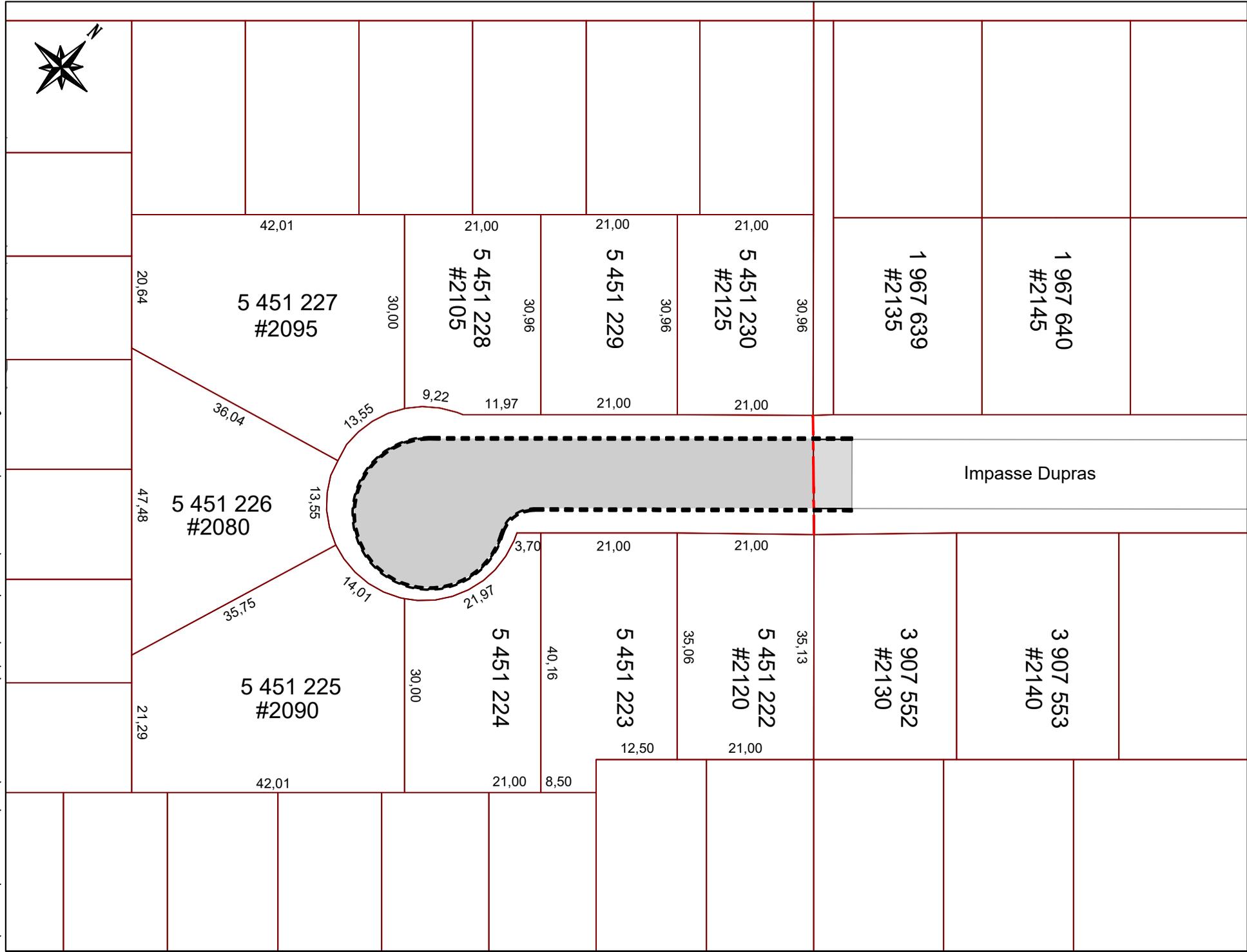
Titre du plan:  
**ANNEXE III  
IMPASSE DUPRAS  
FRONTAGE**

No Projet: 22-06 Dessiné par: Marc-Olivier Bleau, tech.

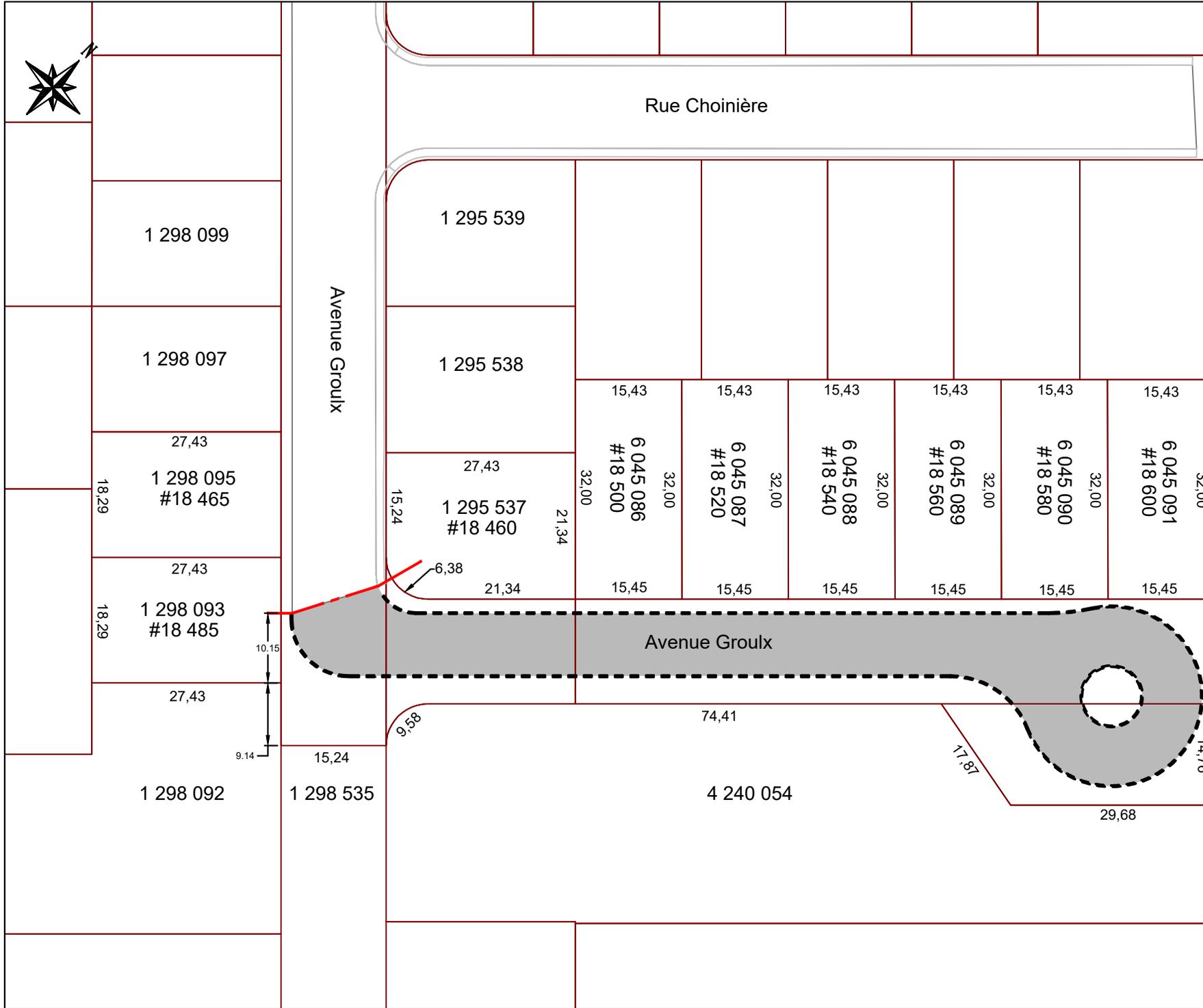
Date: 2022-03-29 Préparé par: Alexandre Lamoureux, ing.

Échelle = 1:750 2  
4

G:\SVC\_TECH\PROJETS\_GENIE\2022\22-06 - NPTB - 2022\22-06 - NPTB - 2022\dupras\Plan\_Ville\ACTIF\2022-03-28\_Dupras\_NPTB.dwg







# LÉGENDE

Bordure de béton = - - - - -

Surface de pavage (2 couches) 

CE PLAN NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

 **Ville de Saint-Hyacinthe** / Service du Génie  
*Technopole agroalimentaire*

Date	Par	Révisions

1 2022-03-29 M.O.B. Plan pour règlement d'emprunt

Titre du projet:  
**NOUVEAUX PAVAGES, TROTTOIRS ET BORDURES 2022**

Titre du plan:  
**ANNEXE V AVENUE GROULX FRONTAGE**

No Projet: 22-06 Dessiné par: Marc-Olivier Bleau, tech.

Date: 2022-03-29 Préparé par: Alexandre Lamoureux, ing.

Échelle = 1:750 4/4